

## Sommaire

- ✖ **Actualité & Agenda** p.1
- ✖ **Sanitaire** p.2  
La Gale ovine est de retour
- ✖ **Technique** p.3  
Autonomie et qualité des fourrages
- ✖ **Prédation** p.4  
Etat des lieux 2022
- ✖ **Marché** p.4  
Cotation de l'agneau français

## Actualité et Agenda

### ✖ Depuis le 1er janvier 2022

#### Référent « Bien Être Animal » à désigner

Un référent en charge du bien-être animal doit être désigné dans chaque élevage. Il peut s'agir du responsable de l'élevage ou d'une personne désignée parmi les salariés. Ce référent est chargé de sensibiliser au Bien Être Animal, les personnes en contact avec les animaux. A noter que les éleveurs de porcs et de volailles ont une obligation de formation. Les éleveurs ovins ne sont pas concernés pour le moment par cette obligation de formation.

Cette désignation doit figurer dans le registre d'élevage mais également être affichée dans les bâtiments d'élevages ! Un exemple de document à remplir est disponible sur le site [www.elevage-tarn.fr](http://www.elevage-tarn.fr).

### ✖ Depuis le 1er janvier 2022

#### Attention aux délais de notification !

Un nouveau point de contrôle est mis en place en 2022 ! Depuis 2006, tous les mouvements d'ovins doivent être notifiés dans les 7 jours. Jusqu'à présent les contrôles ne tenaient pas compte des retards de notification. Ce délai de notification sera désormais vérifié lors des contrôles «Aide Ovine» ou «Conditionnalité», et ce, à partir des mouvements du 1er janvier 2022. La pénalité de 1% s'appliquerait à partir de 7 retards dans le délai de notification.

### ✖ A partir du 1er juin

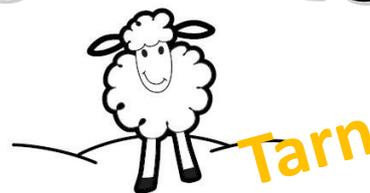
#### Campagne d'Analyses de fourrages

La Maison de l'Elevage, comme tous les ans, vous propose de réaliser des analyses de fourrages. Vous pouvez soit nous apporter vos échantillons à Albi du 1er juin au 1er novembre, soit les faire passer à vos techniciens ! Cette organisation collective permet de proposer des tarifs préférentiels (22 € la 1ère analyse, 17 € les suivantes) et d'avoir un conseil technique en fonction des résultats. (Voir article p.3)



BULLETIN N°40 – Mai 2022

# Le feuillet



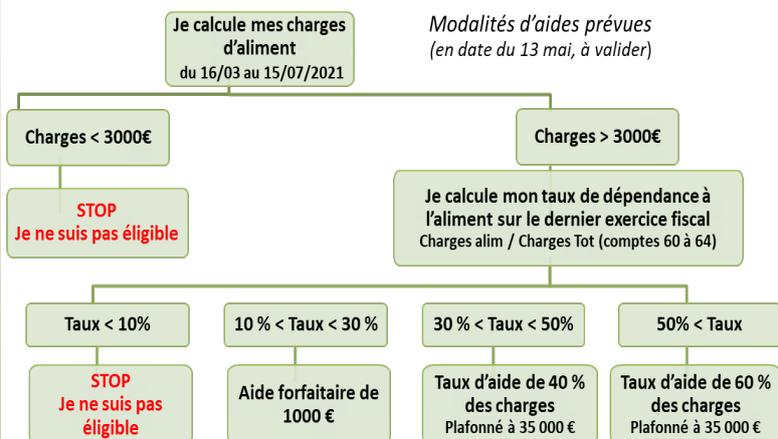
## du moutonnier

## Actualité et Agenda

### ✖ Dossiers à faire avant mi juin !

#### Aide à l'alimentation du Plan de Résilience

Dans le cadre du Plan de Résilience, le gouvernement français a alloué 489 M€ de crédit à une mesure « Alimentation animale ». Elle vise à absorber, pendant 4 mois, une partie de la hausse des coûts des aliments liés à la guerre en Ukraine. Au moment où est rédigé ce document, les modalités ne sont pas encore validées. A priori, les demandes seront à faire sur Internet : ouverture des téléservices prévue 2ème quinzaine de mai pour 3 semaines. Rester vigilant !



### ✖ 1er octobre 2022 et 1er janvier 2023

#### Application de la Loi EGALIM II en ovine

La loi Besson Moreau (EGALIM II) met en place une contractualisation obligatoire entre l'éleveur et son 1<sup>er</sup> acheteur. Elle s'appliquera pour la filière lait de brebis le 1<sup>er</sup> oct. 2022 et pour la filière viande d'agneau au 1<sup>er</sup> janv. 2023. Les contrats, d'une durée minimum de 3 ans, devront notamment préciser les volumes, les prix (avec les modalités de révision), et les modalités de collecte et livraison. Des dérogations à cette contractualisation sont prévues pour les ventes directes aux consommateurs ou les marchés aux bestiaux.

### Rejoignez nous sur Facebook

@serviceovintarn

Retrouvez des conseils techniques du service ovine de la Maison de l'Elevage, toute l'actualité ovine du Tarn, des témoignages, des vidéos ! Et toujours le site internet [www.elevage-tarn.fr](http://www.elevage-tarn.fr)



La gale ovine est une parasitose très contagieuse provoquée par un acarien qui vit sur la peau. La gale psoroptique ovine est la plus fréquente chez le mouton. Elle a des répercussions économiques importantes dans les élevages : perte de poids, chute de la production de lait, baisse de fertilité... Très rare sur le Tarn depuis une dizaine d'année, différents troupeaux ont été infectés cette année !



### Quels sont les symptômes ?

Le premier symptôme est un grattage des animaux, qui peut être réduit au début de l'infestation, puis devient intense. Ce grattage s'accompagne de perte de laine et de formation de croûtes. La peau s'épaissit, se plisse et prend l'aspect de peau d'éléphant. La chute de la toison fait apparaître de larges zones dénudées. A ce stade, les animaux commencent à maigrir. Ils s'affaiblissent, et leur état peut alors rapidement se dégrader vers la mort.

### Une maladie très contagieuse !

La gale psoroptique est très contagieuse, et se propage rapidement au sein des troupeaux. L'infestation se fait par contact direct : soit d'une brebis à une autre, soit avec des morceaux de laine contaminés ou un milieu contaminé.

Au départ, la contamination se fait :

- Lors de l'achat d'un animal infesté. Attention certains animaux sont porteurs du parasite mais ne présentent pas de symptômes ! Ils représentent les principales sources de parasites et sont de véritables «bombes» à retardement s'ils sont introduits dans un élevage indemne.

- Par du matériel au contact de plusieurs troupeaux (matériel de transport, tonte,...)
- Par le frottement des animaux à des éléments extérieurs (piquets de clôtures mitoyennes, bâtiment, ...)

### Que faire en cas de suspicion ?

Lorsque vous suspectez la gale ovine, contactez votre vétérinaire afin d'en faire le diagnostic. Ce diagnostic se base principalement sur les signes cliniques (démangeaisons, perte de laine, croûtes). Mais pour confirmer le diagnostic, il existe une méthode de raclage cutané (grattage de la peau par le vétérinaire), qui permet l'identification directe du parasite au microscope.

Si la gale a été diagnostiquée dans votre troupeau, le traitement de l'ensemble des animaux ET des bâtiments ET du matériel doit se faire de façon concomitante (idéalement moins de 72h) ! Sinon tous les parasites ne seront pas éliminés et il y aura rechute.

Plusieurs modalités de traitement existent : bain, pulvérisation, injection. Le type de traitement et l'antiparasitaire adéquat doivent être choisis avec le vétérinaire, suivant les contraintes de production et les situation rencontrées.

### Le GDS réfléchit à du matériel de traitement

Si vous êtes concernés par cette maladie, n'hésitez pas à nous faire remonter l'information. Le GDS du Tarn peut vous aider dans la gestion de la maladie en collaboration avec votre vétérinaire. En fonction des éleveurs intéressés, nous pourrions également envisager d'investir dans du matériel de traitement (douche haute pression, baignoire). Contact : 05.63.48.83.16

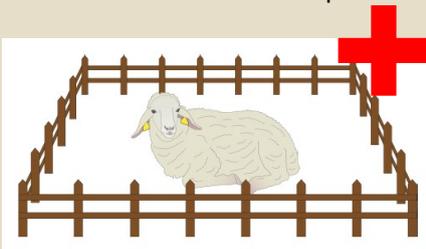


© CDAAS

### La prévention : la meilleure des protections !

Les mesures de sécurité sanitaires à appliquer sont essentielles pour éviter d'introduire la gale ovine dans le troupeau (et d'autres maladies) ! Quelles sont ces mesures simples à mettre en place chez vous ?

❶ **Isoler les animaux achetés dans un espace dédié.** En effet, un animal juste acheté a beau être en bonne santé apparente, il peut être en période d'incubation. Un box ou une parcelle isolée peuvent être utilisés de manière temporaire. Une période de 40 jours paraît raisonnable (délai connu à ce jour entre une infestation de gale et l'apparition des symptômes).



❷ **Gérer les intervenants en élevage.**

Toute personne (dont l'éleveur et ses salariés) est susceptible d'introduire la gale dans l'exploitation.

En pratique, aménagez un point d'eau pour le lavage (nettoyage et désinfection) des mains et des bottes. Pour les bottes des intervenants, plusieurs solutions existent : lave-bottes, pédiluve, surbottes... Les intervenants doivent avoir des tenues propres dédiées à chaque élevages ! Il ne faut pas hésiter à rappeler à l'ordre les techniciens, les vétérinaires, les voisins, etc...

❸ **Gérer le matériel en commun.** Tout matériel en contact avec différents troupeaux doit être nettoyé et désinfecté strictement et avec des produits adaptés (Cuma, tondeurs et pa-reurs, prêts de matériel entre éleveurs...)

❹ **Eviter tout contact avec d'autres troupeaux :** entretien des clôtures, pas d'abreuvement en commun, isolement des animaux mélangés,...

(Source GDS France)

### Pourquoi travailler la qualité des fourrages ?

La ration la plus économique est une ration équilibrée, avec le moins de concentrés possible, tout en comblant les besoins des animaux. Pour estimer les quantités de concentrés à apporter, il faut connaître la qualité de vos fourrages c'est-à-dire leur valeur alimentaire à utiliser dans la ration. Plus vos fourrages seront de bonne qualité et moins vous aurez besoin d'acheter de concentrés !

### Quelle est la valeur de vos fourrages ?

La qualité alimentaire d'un fourrage varie selon les espèces fourragères qui le composent, le stade et les conditions de récolte, sa conservation, et la fertilisation. **Vous pouvez donc jouer sur tous ces critères !** Mais d'une année sur

l'autre, la valeur des fourrages peut être très différente pour une même parcelle et un même mode de récolte. Une simple analyse vous permet de connaître la qualité des fourrages récoltés dans l'année. Cette analyse présente des valeurs mesurées et des valeurs calculées :

**Les valeurs mesurées** donnent la composition chimique d'un fourrage. Elles sont déterminées soit par analyse chimique, soit par infra-rouge. L'analyse infra-rouge est plus rapide et moins coûteuse, mais n'est utilisable qu'avec les fourrages pour lesquels on dispose d'une base de données suffisante.

**Les valeurs calculées** : A partir de la composition chimique et en fonction des caractéristiques du fourrage (nature, espèces, cycle de végétation), des équations permettent de calculer les valeurs alimentaires pour l'espèce animale considérée.

### Rappel : comment lire une analyse de fourrage ?

Valeurs mesurées essentielles		Valeurs alimentaires calculées	
<b>MS</b> Matière Sèche (%)	Premier critère de la conservation du fourrage. Par exemple, un foin doit se situer à plus de 85 % de MS, un enrubannage entre 50-60 % et un ensilage entre 28 et 35 % en fonction de la culture.	<b>UE</b> Unité d'encombrement.	Pour les ovins on utilise l'UEM (Mouton). Cette valeur détermine la quantité de fourrage que l'animal va ingérer volontairement. Un fourrage à haute valeur UEM séjournera plus longtemps dans la panse donc l'animal consommera moins.
<b>MAT</b> Matières Azotées Totales (g/kg MS)	Ce critère dépend de la composition botanique du fourrage, de la fertilisation de la culture et de la récolte. Par exemple, un ensilage de maïs se situe entre 70 et 90 g/kg MS; un foin de légumineuse peut dépasser les 150 g/kg MS.	<b>UF (UFL/UFV)</b> (g/kg MS)	Valeur énergétique du fourrage. On utilise l'UFL en ovin (UFV utilisé uniquement en bovin). Cette valeur varie en fonction de la qualité du fourrage et du stade de récolte de 0.7 à 0.85 pour un foin et jusqu'à 0.98 pour un ensilage de maïs.
<b>CB</b> Cellulose Brute (%)	Valeur liée à la teneur en parois végétales. Plus cette teneur est importante, plus le fourrage est dur et moins il est digestible par l'animal.	<b>dMO</b> Digestibilité de la matière organique (%)	Cette valeur indique la part de la matière organique qui est digérée par l'animal le reste étant rejeté dans les matières fécales. C'est à ce jour le meilleur critère de prédiction de la valeur totale de la plante (digestibilité tiges + feuilles + grains). Il doit être >72 % pour des ensilages d'herbe ou de maïs, >60 % en foin.
<b>Sucres solubles</b> (g/kg MS ou %)	Valeur des sucres totalement et rapidement digestibles. Ils sont entièrement utilisés lors de la mise en conservation d'un ensilage. Seuls les foins conservent donc un taux de sucres solubles. On considère qu'une ration équilibrée doit contenir minimum 5 % de sucres.	<b>PDIA, PDIE, PDIN</b> Protéines Digestibles dans l'Intestin (g/kg MS)	Ces valeurs reflètent la valeur protéique de l'aliment. Les PDIA sont les protéines issues de l'aliment et non dégradées par le rumen. Les PDIE et PDIN sont la somme des PDIA et des protéines issues des microorganismes du rumen (PDIE protéines limitées par l'énergie de la ration, PDIN protéines limitées par l'azote).
<b>MM</b> Matières Minérales (g/kg MS)	Teneur totale en minéraux et oligo-éléments. Une teneur élevée indique la présence de terre dans le fourrage (ensilage < 100, foin < 80).		
<b>NDF</b> Neutral Détergent Fiber (g/kg MS)	Teneur en parois végétales de fourrage. Plus la teneur est élevée, plus l'aliment est fibreux et moins il sera consommé.		



L'autonomie protéique selon les élevages



Dans un contexte de changement climatique et de flambée des prix des produits agricoles, le programme **CAP PROTEINES** vise notamment à renforcer l'autonomie protéique des exploitations de ruminants. L'objectif,

sur 2 ans, est de lever les verrous techniques, outiller les conseillers et agriculteurs, créer la dynamique, susciter l'envie de changer ses pratiques, pour offrir aux éleveurs davantage d'autonomie, de résilience et de compétitivité.

Dans le cadre de ce programme, la Maison de l'Élevage participe à la mise en place d'un réseau de 330 fermes pilotes (cf. carte ci-contre) pour identifier et valoriser les innovations, les expériences et les savoirs faire du terrain.

Après identification et suivi de fermes tarnaises plus autonomes, des fiches techniques et de témoignages sont en cours de réalisation. Des vidéos seront également rapidement disponibles. Une journée porte ouverte est prévue au mois de novembre ! Pour rester informé, suivez nous sur Facebook @serviceovintarn !



# PREDACTION

## Loups dans le Tarn : actualité

### Bilan des attaques 2022

La présence de loups est avérée sur le sud-est du Tarn. L'OFB (Office Français de la Biodiversité) recense aujourd'hui avec certitude un loup sur le massif du Carroux, un autre sur le secteur du Somail (Angles) et possiblement un ou deux loups supplémentaires sur le secteur de la Vallée du Thorée.

En conséquence, les cas de prédation se sont multipliés depuis le début de l'année. Ainsi depuis janvier, 24 constats de dommages ont été réalisés, dont 6 sont encore en cours d'expertise et 13 sont validés comme étant bien des attaques de loup. En 4 mois, les loups ont fait presque autant de dégâts que sur l'année 2021!



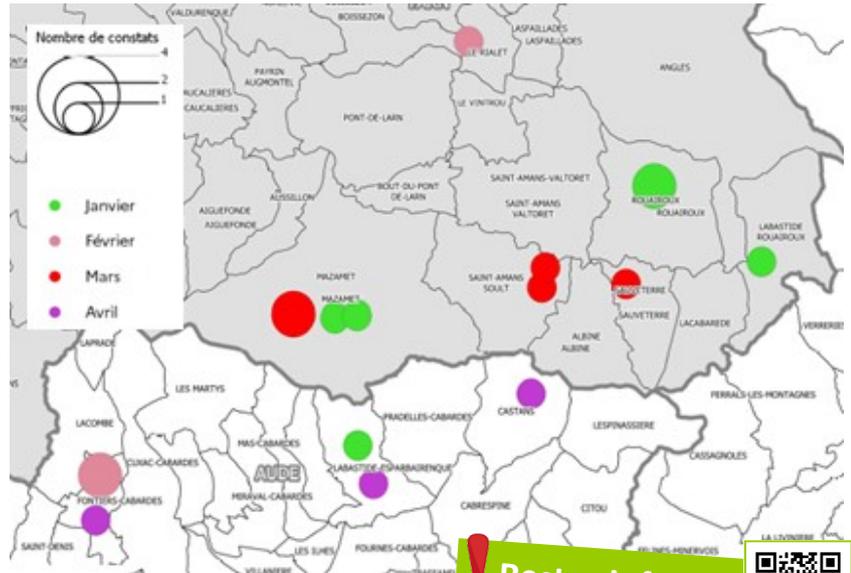
### La FDO 81 se mobilise !

➔ **Le 7 mars**, la FDO recevait Claude Font, administrateur FNO, chargé du dossier loup. Après 2 visites d'élevages, il a fait part aux éleveurs de son expérience et s'est engagé à relayer nos spécificités tarnaises au national.

➔ **Le 19 avril**, c'est Christophe Ramon, Président du département qui faisait le déplacement dans un élevage de St Amans Soult. Le Conseil Départemental n'a pas vocation à se substituer à l'État. Mais le Président, solidaire des éleveurs, est prêt à étudier comment aider la profession.

➔ **Le 6 mai**, le Préfet du Tarn a répondu à la demande de la FDO de venir sur le terrain. Une cinquantaine d'éleveurs étaient présents pour le recevoir ! **Les revendications ont porté sur des sujets précis : les délais d'indemnisation, les**

### Dommages « Loup non écarté » en 2022 (Expertises validées au 12 mai / Source et carte DDT Tarn)



	2021	2022 au 12/05
Dommages expertisés	31	18
Dont attaques de loup (« Loup non écarté »)	16	13

**Restez informé**

- Sur Facebook @FDO Tarn
- Grâce à la Newsletter « Tarn Info Loup » disponible sur le site [www.elevage-tarn.fr](http://www.elevage-tarn.fr)

accords de Tir de Défense Simple, la complexité des dossiers d'aide à la protection des troupeaux, et l'aspect "non protégeable" des troupeaux Tarnais, très différents des troupeaux alpins en estive !..

Le Préfet s'est engagé à mettre plus de personnel sur le sujet au sein des services de l'Etat, pour diminuer les différents délais ! Une discussion est prévue également avec le Préfet Coordonnateur sur l'avenir du Plan Loup.

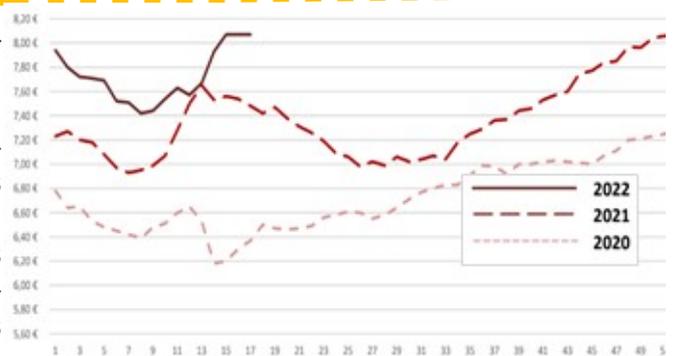
➔ **le 20 mai**, la FDO a prévu également la visite du Préfet Célet, Préfet Référent National sur la politique du Loup. L'objectif est de faire remonter l'urgence de notre zone au niveau national, et de montrer que les élevages tarnais ne peuvent pas avoir les mêmes réponses face aux loups que des troupeaux de hautes montagnes !

## MARCHES

### Cotation de l'agneau français

Au début de l'année, le prix moyen pondéré des agneaux de boucherie a entamé une baisse sur tous les mois de janvier et février. La cotation est repassée sous la barre des 7,5 € / kg la semaine 8. Au mois d'avril, la hausse saisonnière liée à Pâques mais également au Ramadan, a été modeste avant de s'accroître. Les cours sont repartis à la hausse pour atteindre 8.07 € / kg semaine 15.

Malgré un contexte inflationnel qui diminue le pouvoir d'achat des français, la cotation reste bien au dessus des prix de 2021. Malheureusement, la flambée des charges des exploitations agricoles nuance la bonne nouvelle de ces niveaux de prix.



Source France AgriMer

### Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage  
05.63.48.83.16 ou [accueil@elevage-tarn.fr](mailto:accueil@elevage-tarn.fr)  
[www.elevage-tarn.fr](http://www.elevage-tarn.fr)



Maison de l'Élevage Tarn



GDS Tarn

